

DIRECTION GENERALE DES SERVICES À L'ECONOMIE ET DU RESEAU DIRECTION DES PARTICULIERS SERVICE DES FICHIERS DES INCIDENTS DE PAIEMENT RELATIFS AUX PARTICULIERS FICHIER NATIONAL DES CHEQUES IRREGULIERS (FNCI) Octobre 2017

FICHIER NATIONAL DES CHÈQUES IRRÉGULIERS

NOTICE D'UTILISATION POUR LA VALIDATION DU TRANSCODAGE PAR LE PORTAIL BANCAIRE INTERNET DE LA BANQUE DE FRANCE



SOMMAIRE

2. CONNEXION FNCI	
3. STRUCTURE DES ÉCRANS	6
4. ECRAN D'ACCUEIL DU FNCI (écran du type formulaire de recher	rche) 8
5. ACCÉS AU TRANSCODAGE	9
6. VALIDATION DES TESTS	
7. MESSAGES D'ERREUR	
8. TRUCS ET ASTUCES	

1. INTRODUCTION

L'article L.131-86 du Code monétaire et financier confie à la Banque de France le soin d'informer toute personne sur la régularité de l'émission des chèques qu'elle est susceptible d'accepter pour le paiement d'un bien ou d'un service. Cette information s'effectue au travers d'un abonnement au service Vérifiance-FNCI proposé aux bénéficiaires de chèques et plus particulièrement aux commerçants.

Pour ce faire, la Banque de France centralise dans le Fichier National des Chèques Irréguliers (FNCI) :

- les coordonnées bancaires :

• de tous les comptes ouverts au nom d'une personne frappée par une interdiction d'émettre des chèques,

• des oppositions pour perte ou vol de chèques avec les numéros de formules de chèques y afférents,

- des comptes clos,
- ainsi que les caractéristiques des faux chèques.

Ces informations lui sont transmises par les établissements de crédit tirés de chèques en application des dispositions des articles L.131-84, R.131-32 et 42 du Code monétaire et financier et de l'arrêté du 24 juillet 1992 relatif au traitement automatisé des informations sur la régularité des chèques mis en œuvre par la Banque de France.

Les déclarations étant faites à partir du RIB et la consultation des utilisateurs du service Vérifiance-FNCI se faisant à partir de la ligne CMC7 du chèque, les établissements teneurs de comptes doivent transmettre au FNCI la description de la règle de passage RIB/CMC7 (dite règle de transcodage) conformément à l'article 2 de l'arrêté du 24 juillet 1992.

Si le transcodage doit évoluer, l'établissement est tenu de prendre contact avec le FNCI le plus tôt possible **avant la mise en circulation des nouvelles formules** de chèque afin de lui communiquer la (ou les) nouvelle(s) règle(s) à appliquer.

 \sim L'application de nouvelles règles de transcodage n'annule pas les anciennes règles précédemment transmises au FNCI qui continuent à s'opérer sur les formules de chèques concernées.

L'établissement doit vérifier, via le portail bancaire internet de la Banque de France (POBI), la (ou les) nouvelle(s) règle(s) avant la (ou leur) mise en production dans le FNCI.

La mise en production de la règle de transcodage dans le FNCI intervient après validation de la règle par l'établissement.

L'accès à la vérification des règles de transcodage est accessible uniquement en mode intéractif HTML.

La Banque de France assure la compatibilité des transactions avec les navigateurs Internet Explorer et Mozilla Firefox.

Afin de pouvoir tester la (ou les) règle(s) en cours de validation, l'utilisateur doit constituer un jeu d'essai comportant plusieurs RIB et des lignes magnétiques CMC7 des chèques associés à ces RIB.

L'accès à la transaction « Transcodage » du FNCI via POBI est sécurisé par l'utilisation d'un certificat numérique, l'établissement ne pourra tester que les règles de transcodage des établissements définies par le champ d'action du certificat utilisé (dénommé dans le présent document Identifiant portail).

<u>REMARQUE</u>: Les cas utilisés, illustrant le présent guide (reproductions d'écrans) sont des exemples fictifs.

2. CONNEXION FNCI



L'utilisateur doit cliquer sur « FNCI » avec un Identifiant Portail accrédité.

3. STRUCTURE DES ÉCRANS

FNC	BANQUE DE FRANCE						Zone bandeau	
Fichier Nation	nal des Chèques I	rréguliers»	Portan Espace de		ou reases	- E	J	
	Autre RIB	Mise à jour RIB	Etat du RIB	Transcodage	Faux chèques	Comptes clos o	onsultés	
Accueil F Saisissez le	NCI RIB puis sélectio	nnez votre choix au men	u :]	
RIB :			Clé RIB : [63	Zone contenu
Effacer	1.52							content

Cet écran permet la saisie d'une coordonnée bancaire, il est constitué de deux zones distinctes :

♦ La zone bandeau qui comporte

◆le logo du fichier chèques
et le nom du fichier «Fichier national des irréguliers ».

- ◆Le logo de la Banque de France
- ◆ La barre des liens de navigations, qui comprend :

➤ Le lien « **IDENTIFIANT PORTAIL** » qui permet de connaître, à tout moment, les caractéristiques du certificat (date de personnalisation, date de fin de validité, droits octroyés au certificat avec le détail du champ d'action pour chaque droit) et les caractéristiques de la session en cours.

Fichier national of	les chèques irréguliers		_
Informations identifian	it portail	4	5
	Identifiant portail	: 3000110500P	
	Date de personnalisation	: 16.10.2017	
	Date de fin de validité	: 16.10.2017	
	Droits FNCI		
	Consultation	: OUI Détail	
	Mise à jour	: OUI Détail	
	Transcodage	: OUI Détail	
	Date et heure d'ouverture	: 16.10.2017 À 14:44:30	
	Fin de session automatique aprè	es 20 mn d'inactivité	
	Fermer		
	BANQUE DE FRAN	ICE	

> des liens communs à toutes les fonctions de l'application et accessibles à tout moment au cours de la navigation :

- * Onglet **Portail** : permet de revenir à l'écran d'accueil du Portail bancaire internet de la Banque de France,
- * Onglet **Espace documentaire** : permet d'accéder à l'espace documentaire des fichiers d'incidents de paiement (FCC, FICP, FNCI),
- * Onglet **Plan du site** : permet d'accéder à la page décrivant le plan du site,
- * Onglet Contacts : permet d'obtenir les coordonnées du FNCI,
- * Onglet Aide : permet d'accéder au sommaire de l'aide FNCI,
- * Onglet **Quitter** : permet de fermer la session.

≻ des boutons d'accès aux différentes fonctions :

- * Bouton d'accès «Autre Rib»,
- Bouton d'accès « Mise à jour Rib » (voir notice pour la mise à jour du FNCI),
- Bouton d'accès «Etat du Rib» : permet d'accéder à la consultation des informations recensées sous un Rib (voir notice d'utilisation pour la consultation),
- * Bouton d'accès «Transcodage»,
- Bouton d'accès « Faux chèques » (voir notice pour la gestion des faux chèques),
- Bouton d'accès « Comptes clos consultés » (voir notice pour l'information des comptes clos consultés).



L'accès à ces différentes fonctions est assujetti aux accréditations de l'identifiant.

✤ La zone « contenu » qui permet d'afficher :

* l'écran de type « formulaire de recherche »,

- * l'écran de type confirmation,
- * l'écran de type résultat.

* un cadre « information » apparaît lorsque le FNCI souhaite transmettre une information à ces adhérents.

4. ECRAN D'ACCUEIL DU FNCI (écran du type formulaire de recherche)

FNC	Ì		BANQUE DE FRANCE				
IDENTIFIA	NT PORTAIL : 30001	120054P	Portail Espace do	cumentaire Plan	du site Contacts	Aide Quitter	
Fichier Naud	Autre RIB	Mise à jour RIB	Etat du RIB	Transcodage	Faux chèques	Comptes clos consultés	
Accueil F	NCI						
Saisissez le	RIB puis sélection	nnez votre choix au men	u :				
RIB :	?		Clé RIB :				
Effacer							

Cet écran permet l'accès aux différentes fonctions à partir de la saisie d'un RIB.

◆ Le bouton ? permet d'accéder à la page d'aide en ligne, relative à la constitution d'un RIB,

◆ La zone RIB permet de saisir le code banque (5 caractères), le code guichet (5 caractères), le numéro de compte (11 caractères),

◆ La zone clé RIB permet la saisie de la clé RIB (2 caractères),

◆ Le bouton Effacer permet d'effacer le RIB et la clé RIB saisis.

Enchaînement : l'utilisateur saisit le RIB, la clé RIB, et positionne le curseur sur Transcodage

5. ACCÉS AU TRANSCODAGE

		Porta	il Espace docume	entaire Plan du sit	te Contacts Ai	de Quitter
	ENTIFIANT PORTAIL :	<u>3000120054P</u>				
FNCI						
	Autre RIB	Mise à jour RIB	Etat du RIB	Transcodage	Faux chèques	Comptes clos consultés
Validation d	les règles de tra	inscodage				
RIB : ? 30	001 00215 0000	0000000 Clé RIB	: 00		_	
Saiaia da la	TODO CMC7					
Saisie de la	2011e CMC7					
Zone interband	aire : ?					
Zone interne :	?					
	Nouveau test					
	Information co	mmuniquée pour un usage i	nterne non diffusable au	x tiers		
		BANQUE DE FRA	NCE			
		EUROSYSTÈME				
L'utilis	ateur doit sai	sir la <u>zone inte</u>	r <u>bancaire</u> et l	a <u>zone intern</u>	e du chèque	correspondant au

RIB. Le bouton « valider » apparaît.

Enchaînement : À partir de cet écran l'utilisateur confirme sa saisie en cliquant sur Valider. Il accède alors à un écran donnant le résultat de la requête.

Portail Espace documentaire Plan du site Contacts Aide Quitter
Autre RIB Mise à jour RIB Etat du RIB Transcodage Faux chèques Comptes clos consultés
Validation des règles de transcodage 29.09.2017 - 14:24:59
■ RIB: ? [80001 00639 0000D000666 ■ Clé RIB: 54
Saisie de la zone CMC7
Zone interbancaire : ? 00000001908
Zone interne : ? 063904000666 Transcodage correct
Nouveau test
Information communiquée pour un usage interne non diffusable aux tiers

	Portail Es	nace documentaire	Dian du cite	L Contacte L	Aida Quittar
IDENTIFIANT PORT	AIL : 3000120054P	pace uocumentaire		e contacts	Alde Quitter
ÉNCI					
Autre RIB	Mise à jour RIB	du RIB - Tran	scodage	Faux chèque	Comptes clos consultés
Validation des règles de	transcodage		07 00 2017	00.20.33	
rundulon doo rogioo do	lanooodago		01.03.2011 -	03.30.33	
RIB: ? β0001 00215 (0000000000 Clé RIB : 00			_	
Saisie de la zone CMC7					
Zone interbancaire : ? 0000	00001000				
Zone interne : ? 0000	00000000 T	ranscodage inco	orrect		
Nouveau test					
Informatio	n communiquée pour un usage interne n	on diffusable aux tiers			

Enchaînement : À partir de cet écran l'utilisateur peut refaire un autre test avec un nouveau RIB et une nouvelle
CMC7 en cliquant sur Nouveau test. Il accède alors à un écran où tous les champs sont initialisés.

Deux résultats de requêtes sont possibles :

Transcodage correct

Le RIB et les zones interne et interbancaire de la ligne magnétique CMC7 sont compatibles avec la (ou les) règle(s) de transcodage testée(s).

Transcodage incorrect

Le RIB et les zones interne et interbancaire de la ligne magnétique CMC7 sont incompatibles avec la (ou les) règle(s) de transcodage testée(s).





permet à l'utilisateur d'éditer le résultat de sa requête.

6. VALIDATION DES TESTS

Quand l'établissement a finalisé ses tests sur la (ou les) règle(s) de transcodage à mettre en place et que les tests sont jugés concluants, il confirme à la Banque de France la validation de ses nouvelles règles en retournant le document figurant en annexe dûment rempli.

À réception de cette validation, le FNCI activera le (ou les) règle(s) de transcodage validée(s).

7. MESSAGES D'ERREUR



A l'apparition du message d'erreur, l'utilisateur doit cliquer sur ok , puis il doit se repositionner sur la zone erronée pour saisir une valeur attendue.

◆ Les 3 zones (RIB, zone interbancaire, zone interne) sont obligatoires. Si elles sont mal ou non renseignées, les messages d'erreur suivants s'affichent :

code ETC :

- code établissement obligatoire,
- vous n'êtes pas habilité pour cet établissement.

code guichet :

- code guichet obligatoire,
- code guichet inexistant.

numéro de compte :

– numéro de compte obligatoire

clé RIB :

- clé RIB obligatoire,
- clé RIB invalide.

zone interbancaire :

– zone interbancaire obligatoire

zone interne :

- zone interne obligatoire

le calcul de la clé interne ne correspond pas au RIB saisi :

- RIB invalide

8. TRUCS ET ASTUCES



1. Saisie du RIB

Si le code guichet comporte moins de 5 caractères ou le numéro de compte moins de 11 caractères, la saisie peut s'effectuer sans les zéros à gauche. Appuyer sur la touche Tab pour passer en zone suivante.

2. **Quitter l'application**

Pour quitter l'application, il est possible de cliquer sur en haut à droite de l'écran.

ANNEXE 1

Code établissement :

Nom établissement :

Date

OBJET : Validation du logiciel de codage relatif au passage du Rib à la ligne magnétique des chèques (CMC7).

Monsieur,

Comme vous nous l'avez demandé, nous avons testé les programmes de l'application FNCI relatifs aux règles de numérotation des comptes, d'après le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) et la ligne magnétique CMC7 des chèques de notre établissement.

Nous vous donnons notre accord sur l'interprétation qui a été faite de ces règles.

SIGNATURE ET CACHET

Courrier à envoyer à :

BANQUE DE FRANCE SFIPRP – PILOTAGE ET ASSISTANCE CS 90000 86067 POITIERS CEDEX 9